



MAIRIE DE BRUSSIEU

6, Place de la Mairie - 69690 BRUSSIEU
Tél : 04 74 70 85 19 – Fax 04 74 70 81 12
Email: mairie.brussieu69690@gmail.com

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ - PIÈCES A FOURNIR

Personne majeure

- **1^{ère} demande ou si carte périmée depuis + de 5 ans**
 - Acte de naissance de – 3 mois
 - N° de pré-demande (télécharger ou imprimer le numéro) ou le formulaire de demande CERFA
 - Un original d'un justificatif de domicile daté de -1 an
 - 1 photo d'identité normalisée de - 6 mois
 - Taille du demandeur

- **Renouvellement**
 - N° de pré-demande (télécharger ou imprimer le numéro) ou le formulaire de demande CERFA
 - Votre ancienne carte d'identité + une photocopie
 - Un original d'un justificatif de domicile daté de -1 an
 - 1 photo d'identité normalisée de - 6 mois
 - Taille du demandeur

Si la personne est hébergée / personne majeure résidant au domicile du/des parent(s), il faut :

- une attestation d'hébergement faisant état de plus de 3 mois d'habitation au domicile de l'hébergeant,
- la photocopie recto-verso de la carte d'identité de l'hébergeant,
- un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant.

Personne mineure

**Pour un mineur de moins de 12 ans, présence requise de l'enfant lors du dépôt de la demande.*

**Pour un mineur de 12 ans et plus, présence requise au dépôt du dossier (prise d'empreintes) et à la remise du titre.*

- **1^{ère} demande**
 - N° de pré-demande (télécharger ou imprimer le numéro) ou le formulaire de demande CERFA
 - La carte d'identité du parent qui accompagne lors de la demande
 - Un original d'un justificatif de domicile daté de – 1 an
 - 1 photo d'identité normalisée récente
 - Acte de naissance de - 3mois
 - Taille du demandeur

TSVP 

Personne mineure

- **Renouvellement**

- N° de pré-demande (télécharger ou imprimer le numéro) ou le formulaire de demande CERFA
- La carte d'identité du parent qui accompagne lors de la demande
- Un original d'un justificatif de domicile daté de – 1 an
- 1 photo d'identité normalisée de – 6 mois
- Taille du demandeur

En cas de perte ou vol de la carte d'identité

Se référer au paragraphe « carte périmée depuis + de 5 ans » pour personne majeure et « 1^{ère} demande » pour personne mineure et fournir en plus :

- Déclaration de perte/vol – Cerfa n°14011*02 (mairie si perte récente sinon en gendarmerie)
- Timbre fiscal 25€

INFORMATIONS IMPORTANTES

PRÉ-DEMANDE EN LIGNE

Afin de gagner du temps, il est recommandé de faire une pré-demande en ligne sur le site ants.gouv.fr

Cliquer sur « réaliser une pré-demande passeport et/ou CNI majeur ou mineur » puis créer un compte.

Remplir les renseignements demandés et laissez-vous guider. La pré-demande validée merci de bien imprimer ou conserver le numéro qui va vous être attribué et de nous le communiquer lors de votre RDV.

Où se procurer un timbre fiscal ?

- En ligne : acheter un timbre fiscal sur le site « timbres.impots.gouv.fr »
- Chez les buralistes : les timbres fiscaux dématérialisés. Le flash code doit être présenté à l'agent de mairie pour qu'il puisse le scanner.
- Après d'un centre des finances publiques, d'une trésorerie ou d'un service des impôts des entreprises (SIE).

Précisions par rapport aux photos

La photo doit être récente (moins de 6 mois), parfaitement ressemblante, de face, tête nue, expression neutre, format 35mmx45mm.

La prise d'empreintes se fera lors de votre dépôt de dossier en mairie.

Comparution simplifiée des mineurs

- Les empreintes sont recueillies à compter de 12 ans au moment du dépôt de la demande.
- La présence du mineur, quel que soit son âge, est obligatoire au dépôt de la demande.
- Elle est facultative lors de la remise du titre sauf pour les mineurs de plus de 12 ans pour vérification des empreintes et du fonctionnement de la puce insérée dans le titre.

Après instruction de votre dossier complet, un message sms sera envoyé sur votre téléphone mobile vous informant de la mise à disposition de votre CNI à la mairie de dépôt de la demande.